

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes, Françoise CLEMENT – Sébastien RATHIER – Sigismond ROZANSKI - Olivier MOREAU – Françoise ROCHE – Laetitia JEANIN - Louis AYNES – Jean-Pierre BRUYERE – Audrey PEURIERE – Monique RATHIER – Françoise DOITRAND.

Madame Audrey PEURIERE a donné pouvoir à Madame Françoise CLEMENT, jusqu'à son arrivée à 19h49 (point « école »).

Etait absent : /

Secrétaire de séance : Mr Sigismond ROZANSKI.

Sur demande de Madame le Maire, un point « finances » sera rajouté à l'ordre du jour.

I - Après lecture, le **compte-rendu de la réunion du 06 octobre 2020** est adopté à l'unanimité.

II – **TRAVAUX :**

. **Place du village :**

La SAUR a terminé les travaux qui lui revenaient : changement de canalisations eau potable, externalisation de compteurs privés, ... Le plan sera mis à jour.

L'entreprise ESCOTEL est intervenue pour des aiguillages « fibre ».

Travaux communaux : L'entreprise EUROVIA, retenue à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 06 octobre 2020 a été avertie et contactée. Un RDV sur site est programmé avec le conducteur de travaux le **vendredi 30 octobre à 16h**.

. **Achat et pose d'un nouvel abribus :**

2 abribus sont proposés (entreprise abri-plus). Le choix est soumis au vote.

Modèle Intemporel : 2 voix

Modèle New Grand Lieu : 9 voix

Le modèle New Grand Lieu sera donc rapidement commandé pour un montant de 4 846,00 € HT avec 1 banc de 1,80 m, 1 poubelle et la pose.

Le choix de la couleur reste à définir.

. **Chauffage du bar :**

Plusieurs devis pour la porte du local « pompe à chaleur » ont été présentés pour validation à l'entreprise Froid Roannais. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de suivre les préconisations de ladite entreprise et retiennent le devis Terrier pour un montant HT de 1 751,25 €.

. Ecole :

. Suite à un problème de chauffage dans la salle de restauration de l'école, l'entreprise Bost interviendra mercredi 28 octobre.

Un contrat de maintenance pour l'école devra être établi.

. Qualité de l'air : une campagne de mesures sera mise en place par les services du SIEL pour une durée de 15 jours à partir du 4 novembre.

Après analyse des données, l'entreprise SOCOTEC, repérée sous le mandat précédent, procédera aux mesures Radon.

. Voirie :

. Voirie : le débroussaillage a été réalisé par l'entreprise Marcon

. Messieurs Aynès et Rozanski dressent un état des lieux des chemins. En vue de déposer un dossier dans le cadre de l'enveloppe de voirie 2021 du Conseil Départemental de la Loire, plusieurs devis seront réalisés :

-chemin de la Chassagne à partir du chemin de Chaillat

-chemin d'Aix de la RD au chemin des Greniers

-chemin des Vignes

-partie basse de la rue du Val d'Aix

-accès chemin qui donne Route du Tacot

Un choix sera fait au cours de la prochaine réunion du conseil municipal.

. Volets ancienne mairie :

A l'unanimité, l'entreprise Meilland de Saint-Martin-la-Sauveté est retenue pour un montant de 560,00 € HT.

. Isolation du plafond de 3 pièces du F4 communal au 66 rue de la Cure :

Un devis a été proposé par l'entreprise Gardant.

D'autres devis seront demandés

En parallèle, la recherche de financement sera poursuivie : SIEL, CD42,...

Un courrier d'information sera adressé aux locataires.

. Rack à vélo

Le choix sera fait en lien avec les travaux de la Place du village et la couleur de l'abribus.

III – ECOLE :

. Frais de fonctionnement du RPI pour l'année scolaire 2019-2020 :

Le tableau récapitulatif est présenté aux conseillers

Pour rappel, l'ensemble des frais est consigné puis partagé en 3 parts égales.

Pour bilan, Grézolles versera 1 936,08 € à Souternon et 400,00 € à Saint-Julien-d'Oddes.

. Projets 2020-2021 : plans de financements :

Pour le RPI : coûts à envisager :

*Projet « Petit Prince » : 458,40€

*Autres projets : 961,80€

→ Total : 1 420,20€

Financement : communes, Sou des Ecoles,...

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour une concertation avec le Sou des Ecoles, voire un financement « commune ». Cet avis ne vaut que pour Grézolles.

. **Conseil d'école** : Il aura lieu le mardi 10 novembre à Souternon

IV – FINANCES :

. **Heures supplémentaires** :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la possibilité de versements d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires des agents communaux.

. **TPE** :

Il n'y aura plus de règlement en numéraire dans les collectivités territoriales.

En lien avec le Trésor Public, le système PAYFIP va être mis en place.

Un TPE (Terminal de Paiement) sera installé pour permettre un autre moyen de paiement.

. **Subventions accordées par la commune** :

En geste de soutien aux associations, les subventions accordées les années précédentes sont maintenues.

Foyer Collège de St Germain Laval	100 €
L'Arche de Noé (chats)	34,62 €
SPA du Roannais (chiens)	69,25 €
Les Aiguilles Grézolles	50 €
Union Départementale des Délégués de l'Education Nationale	50 €
Association des Amis de l'USEP	50 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Crémeaux	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Martin-la-Sauveté	100 €
Comité des fêtes	600 €
Sou des Ecoles RPI	900 €
Club de l'Amitié	350 €
Elan du Val d'Aix	700 €

V - Questions diverses

. **Usage de l'eau** : l'arrêté sur les restrictions d'usages de l'eau est abrogé.

. **SIE de la Bombarde** : Monsieur Sébastien Rathier informe que les 13 communes de Loire Forez se retirent du SIE de la Bombarde au 1^{er} janvier 2021. Le syndicat doit intervenir sur au moins 2 EPCI pour survivre : à ce jour : CCVAI, CCPU et Loire Forez.

Ce retrait demande des mises à niveau au contrat SAUR : nécessité de consulter un BET pour évaluer l'impact.

. **AGAP** : l'AGAP souhaite transférer dans le patrimoine de la commune l'ensemble des œuvres créées. Les modalités de don seront étudiées.

. **Bulletin municipal** : un nouveau point sera fait fin novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.